

Louhossoa



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

Conseil du 31 juillet 2015

20150041

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

Etaient présents :

ALZURI Isabelle, DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, LARRALDE Ximun, ROUX Laurent, SAINT-PIERRE Marie Claire, SAPPARART Bertrand :
Conseillers

Etaient excusés :

IRIART-BONNECAZE Carole, JAUREGUIBERRY Jean Louis, LARRONDE Irène,
MONGABURE Bernadette, OLHAGARAY Michel, OSPITAL Marie Dominique

Secrétaire :

SAINT PIERRE Marie Claire

**Objet: ELECTRIFICATION RURALE - Programme « Article 8 (Bayonne) 2013 »/
APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n°03EF004**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **enfouissement des réseaux au Quartier du Cimetière / Route de Macaye et chemin d'Elichabe.**

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise SDEL.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Article 8 (Bayonne) 2013 » propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT D'ENERGIE, de l'exécution des travaux
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
 - o Montant des travaux TTC 89 788.13 €

○ Actes notariés (1)	300.00 €
○ Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	8 978.81 €
○ Frais de gestion SDEPA	<u>3 741.17 €</u>
TOTAL	102 808.11 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

○ Participation d'EDF (dépense subv. Plafonnée à 77 116.76€HT)	30 846.70 €
○ Participation du SDEPA (dépense subv. Plafonnée à 77 116.76€HT)	30 846.70 €
○ TVA préfinancée par SDEPA	16 461.16 €
○ Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le syndicat	20 912.38 €
○ Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	<u>3 741.17 €</u>
TOTAL	102 808.11 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
 Au registre ont signé les Membres présents,
 Pour extrait conforme,

Le Maire

Pour copie conforme
 Louhossoa le 31 juillet 2015

Le Maire
 JP HARRIET

